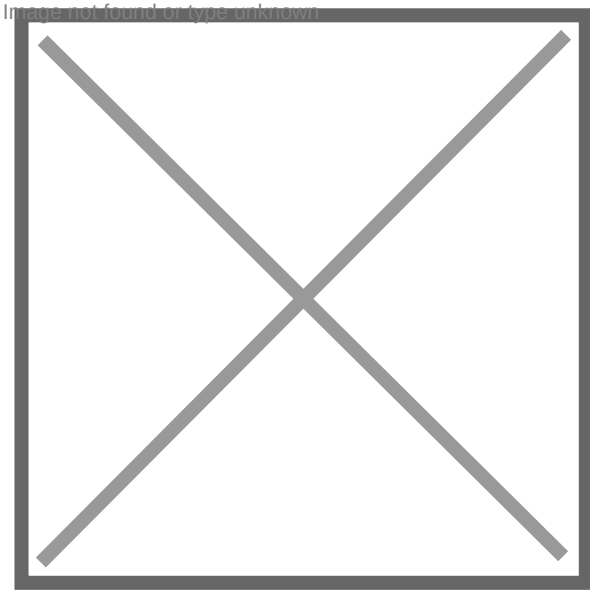




Passage de temps partiel à temps complet avec perte de salaire re

Par **Jefferson**, le **13/02/2009** à **11:19**

Bonjour,

Je suis en Cdi à temps partiel (4/5 soit 28h) depuis 3 mois 1/2 avec un statut cadre. Ma période d'essai est terminée depuis 2 semaines, elle n'a pas été renouvelée. Je gagne 23KEuros brut (soit un équivalent 28,75 KEuros brut Plein temps).

Mon patron me propose de passer à temps complet (39h) pour 26,4KEuros brut. Ceci correspond à une baisse très sensible de ma rémunération horaire.

- A-t-il le droit de baisser ma rémunération horaire lors d'un passage à plein temps?
- En étant à 23 KEuros pour 28h, quel devrai être mon salaire pour 39h?
- Puis-je refuser mon passage à plein temps?

Merci par avance pour vos réponses,
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **13/02/2009** à **17:26**

bonsoir,

[fluo]- A-t-il le droit de baisser ma rémunération horaire lors d'un passage à plein temps?[/fluo]

en principe non !!!! mais il essaye, sait on jamais ?????

[fluo]En étant à 23 KEuros pour 28h, quel devrai être mon salaire pour 39h?
[/fluo]

2.740.34 euros , soit 151 h 67 a taux normal (15.81) et 17 h 33 majorées à 25 % (19.76)

a vérifier dans convention collective si taux applicable à 25 % pour les heures majorées....

[fluo]- Puis-je refuser mon passage à plein temps? [/fluo]

oui vous pouvez toujours....

Par **Jefferson**, le **13/02/2009** à **18:00**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses et bon Week End